



Téléphone : 05 55 50 08 14  
Télécopie : 05 55 50 28 30  
E-mail : mairie.rosiers@wanadoo.fr

République Française  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

## MAIRIE DE ROSIERS D'EGLETONS

### ARRÊTÉ 2026-11

#### Arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI

Le Maire de la commune de Rosiers d'Égletons

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,

VU les statuts de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières,

VU la délibération n° DEL/2026-033, en date du 7 avril 2026, relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières exerce une compétence en matière de :

- *Assainissement non collectif,*
- *Création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,*
- *Collecte des déchets ménagers,*
- *Voirie,*
- *Habitat,*
- *Plan Local d'Urbanisme intercommunal.*

CONSIDERANT que l'exercice de cette compétence par la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire, attachés à cette compétence au Président de la Communauté de Communes,

#### ARRETE

ARTICLE 1er – Il est fait opposition au transfert automatique des pouvoirs de police en matière :

- d'assainissement,
- de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage,
- de réglementation de la gestion des déchets ménagers,
- de police de la circulation et du stationnement,
- d'autorisation de stationnement des taxis,
- d'habitat,
- de publicité.

ARTICLE 2 – Une copie du présent arrêté sera notifié au Président de la Communauté de Communes, et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Rosiers d'Égletons, le 26 Mai 2026

Gérard BRETTE, Maire

